

DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE  
INDUSTRIE  
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE  
20, AVENUE DE SEGUR  
F-75353 PARIS 07 SP

**Certificat d'examen de type**  
**n° 02.00.697.003.1 du 3 mai 2002.**

**Dispositif de mesure et d'asservissement**  
**pour totalisateurs discontinus TÉLÉMÉCANIQUE type ISP Plus version SP7SP40**  
**(classes 0,2 , 0,5 , 1 et 2)**

---

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique : totalisateurs discontinus.

**FABRICANT :**

SCHNEIDER ELECTRIC S.A., 33, avenue de Chatou, B.P.323, 92506 RUEIL-MALMAISON CEDEX  
(FRANCE).

**OBJET :**

Le présent certificat complète la décision n° 98.00.697.003.1 du 11 mai 1998 <sup>(1)</sup>.

**CARACTERISTIQUES :**

Le dispositif de mesure et d'asservissement pour totalisateurs discontinus TÉLÉMÉCANIQUE type ISP Plus version SP7SP40 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision précitée par son dispositif unité de traitement des données et son dispositif unité centrale qui sont de type TSX ISP Y10. pour le premier et de type TSXP57...M ou TPMXP57...M pour le second. Ces dispositifs sont identiques à ceux équipant le dispositif indicateur TÉLÉMÉCANIQUE type ISP Plus ayant fait l'objet du certificat d'essai LNE N° 01-08 du 27 septembre 2001.

Les autres caractéristiques techniques et les dispositions particulières sont identiques à celles fixées par la décision précitée.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des dispositifs concernés par le présent certificat doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

**DEPOT DE MODELE :**

La notice descriptive est déposée à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.13-1749A, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région ILE DE FRANCE et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 11 mai 2008.

Pour le ministre délégué et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur général des mines

E. TROMBONE

---

<sup>(1)</sup> Revue de Métrologie, novembre/décembre 1998, page 601